



Département d'Indre et Loire

COMMUNE DE CHARENTILLY

Cachet de la Préfecture

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2013

Convocation adressée aux conseillers par courrier le :

15 octobre 2013

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

L'An deux mil treize, le 21 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHARENTILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOULLENGER, Maire.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice :

Madame Yvette DUTERTRE, 1^{ère} adjointe, Madame Valérie BOUIN 4^{ème} adjointe, Monsieur Ghislain GUYON, Monsieur Marc RUE, Madame Muriel CHERUAU, Madame Marie-Hélène LAMAMY-LACOSTE, Monsieur Didier SAVARD, Monsieur Michel GALOPIN

Etait absent et excusé, ayant donné pouvoir :

Monsieur Pascal MEICHEL, pouvoir donné à Madame Yvette DUTERTRE, Monsieur Jacques MOTARD, pouvoir donné à Monsieur Ghislain GUYON

Etait absent et excusé :

Monsieur Patrick LEHAGRE, Monsieur Sydney HATWELL, Monsieur Bruno BIARD

Monsieur Didier SAVARD est désigné secrétaire de séance.

Adopte à l'unanimité de ses membres le compte rendu de la séance du 23 septembre et,

Poursuit l'Ordre du Jour fixé.../

CONTRAT DE PRET – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose :

- ❖ **Que** compte tenu du décalage de trésorerie lié au versement de la subvention de l'agence de l'eau Loire Bretagne et au retard dû à la réception de la STEP, il est prévu de lancer une consultation pour la mise en place d'un financement à court terme. Ce financement, pourrait faire l'objet, d'une ligne de trésorerie sous forme de prêt relais.
- ❖ **Que** pour financer cette opération, dans l'attente du versement de la subvention par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, il est proposé de souscrire un emprunt à court terme de 200 000,00 € selon les modalités exposées ci-dessus.
- ❖ **Que** ce dispositif a déjà été voté par le Conseil Municipal le 22 août 2012, mais qu'il n'a jamais été mis en œuvre.
- ❖ **Qu'**à l'issue d'une consultation de plusieurs banques, il en ressort que la proposition de la Caisse d'Epargne est la plus avantageuse économiquement et, qu'elle se décompose comme suit :
 - Objet : Prêt relais,
 - Montant : 200 000,00 €
 - Durée : 1 an,
 - Echéances d'intérêts : intérêts calculés au prorata temporis,
 - Commission d'engagement : 150,00 €
 - Taux fixe : 2,00 %

Considérant l'intérêt pour la Commune de CHARENTILLY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- ❖ **Décide** d'ouvrir un crédit de trésorerie d'un montant de 200 000,00 €,
- ❖ **Autorise** Monsieur le Maire à conclure un contrat de prêt relais avec la Caisse d'Epargne selon les modalités exposées ci-dessus afin d'inscrire une ligne de trésorerie sur le Budget principal et, à signer tous les actes afférents à cette décision.

BUDGET PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 5

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de CHARENTILLY en date du 18 mars 2013 portant adoption du Budget Primitif Principal 2013,

Considérant qu'il convient de procéder à un réajustement Budgétaire en fonctionnement et en investissement pour financer des travaux de voirie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

ARTICLE 1^{er} – **Décide** de procéder à l'ouverture des crédits suivants:

- **Décision modificative n° 5**

Objet	Compte	Dépenses	Recettes
-------	--------	----------	----------

		Diminution sur crédits ouverts	Augmentati on sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT- BUDGET PRINCIPAL					
Voies et réseaux	61523	-97 000,00 €			
Immobilisations corporelles Travaux en régie	722 (042)				12950,00 €
Virement à la section d'investissement	023		109 950,00 €		
TOTAL		97 000,00 €	109 950,00 €		12 950,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT- BUDGET PRINCIPAL					
Virement de la section de fonctionnement	021				109 950,00 €
Autres Bâtiments publics	21318 (040)		12 950,00		
Réseaux de voirie	2151 (239)		97 000,00 €		
TOTAL			109 950,00 €		109 950,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT- BUDGET ASSAINISSEMENT					
Constructions	2313 (22)		30 640,00 €		
Opérations afférentes à l'emprunt (RAR 2012)	16 441			169 360,00 €	
Emprunt en euro	1641				200 000,00 €
TOTAL			30 640,00 €	169 360,00 €	200 000,00 €

MODIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de CHARENTILLY en date du 18 mars 2013 portant adoption du Budget Primitif Principal 2013,

Vu la délibération du Conseil Municipal de CHARENTILLY en date du 19 juin 2013 portant modification budgétaire,

Considérant qu'il convient de procéder à un réajustement d'écritures comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

ARTICLE 1^{er} – Décide de procéder à l'ouverture des crédits suivants:

- **Décision modificative n° 1**

Objet	Compte	Dépenses		Recettes	
		Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT- BUDGET PRINCIPAL					
Dotations aux amortissements	6811 (042)		605,02 €		
Virement à la section d'investissement	023	605,02 €			
TOTAL		605,02 €	605,02 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT- BUDGET PRINCIPAL					
Virement de la section de fonctionnement	021			605,02 €	
Amortissement des immobilisations	280421 (042)				605,02 €
TOTAL				605,02 €	605,02 €

COMPTE RENDU DES EPCI

Madame Valérie BOUIN expose qu'à l'issue du comité de pilotage Petite-enfance, Enfance, Jeunesse qui s'est tenu le 15 octobre dernier à la CCGC, il en ressort que la volonté de la CAF est de favoriser (subventionner) les actions d'intérêts communautaires ou de subventionner de nouvelles actions. La CAF souhaite que l'on tende vers une offre d'accueil identique sur le territoire communautaire (ALSH, tarification des hébergements, animations ...etc.). La volonté du Conseil Communautaire est de laisser une gestion libre des ALSH et, de mettre en application une tarification qui soit sensiblement équivalente sur l'ensemble du territoire.

Monsieur le Maire, explique qu'il a été demandé à l'ADAC de préparer le cahier des charges du multi-accueil qui sera implanté sur la Commune de SEMBLANCAY, afin de consulter les Architectes.

Madame Muriel CHERUAU au cours de son intervention concernant le volet culturel de la Communauté de Communes a mis en avant les bons taux de fréquentations des diverses manifestations qui se sont succédées :

- Orchestre symphonique : 120 personnes environ,
- Pièces de théâtre « Mal de Maire » : 100 personnes environ
- Après-midi humour : 45 personnes environ,
- Thé dansant : 110 personnes environ
- Début septembre Festival « M'Fest » : il a très fonctionné, il y a eu beaucoup de monde.

Madame CHERUAU a par ailleurs expliqué les difficultés rencontrées avec la Communauté de Communes Pays de Racan pour mettre en place certaines manifestations communes et ainsi favoriser l'obtention de subventions Régionales. Une prochaine rencontre est fixée le 30 octobre 2013.

Ensuite Madame CHERUAU a donné un échantillon de la programmation culturelle du 1^{er} semestre 2014 :

- Soirée Brésilienne le 21 février 2014,
- Semaine Jazz début février,
- Marc Jolivet le 14 mars 2014,
- Ecole de musique,
- Ateliers musicaux avec de la musique Grégorienne

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la contractualisation initiée par le Conseil Général (programmation triennale des opérations mises en œuvre sur le territoire intercommunal) le Conseil Général souhaitait reprendre dans l'enveloppe définie pour chaque territoire, les subventions qui avaient déjà été accordées (pour Charentilly : la subvention pour la STEP). Monsieur le Maire relate les propos qui ont été tenus auprès de Monsieur THOMAS, Président du Conseil Général, à savoir que ces subventions ont été accordées antérieurement à la mise en place de la contractualisation et, qu'elles ne devaient pas être intégrées dans cette enveloppe.

Par ailleurs Monsieur le Maire, informe qu'une réunion est prévue avec la Direction Départementale des Territoires concernant l'instruction des documents d'urbanisme.

Monsieur Didier SAVARD, explique que depuis la dernière réunion du Conseil municipal deux réunions de la Commission amélioration de l'habitat se sont tenues le 30 septembre et le 2 octobre dernier.

Monsieur le Maire expose que lors de la prochaine réunion du Syndicat Intercommunal de l'Eau Potable, il sera présenté les résultats de l'audit qui a été commandé il y a près de 2 ans.

Madame Valérie BOUIN communique les chiffres transmis par le Syndicat de Collège à savoir qu'il y a 575 élèves répartis sur 21 classes. Qu'aujourd'hui 440 élèves sont transportés (sur 9 bus), dont 57 élèves pour la Commune de Charentilly.

Madame BOUIN précise que pour être prévenu en cas d'intempéries, il convient de s'inscrire sur le site internet du Conseil Général d'Indre-et-Loire.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire, expose que l'UNC a fêté son 40^{ème} anniversaire le 20 octobre dernier et, que cette manifestation était très réussie. Un pot a été offert par la municipalité, à la Maison des Associations, local qui convient parfaitement pour ce type de manifestation.

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que les logements appartenant à Touraine Logement de l'Impasse des Chevalleraies seront livrés mi-décembre.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire,

Jacques BOULLENGER